



19 mars 2007

C 8/2007

## Communication au Conseil communal

(Séance du 25 avril 2007)

### Résumé des décisions municipales de janvier à mars 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité durant les mois de janvier à mars 2007.

**Naturalisation facilitée - Décision d'octroi de la bourgeoisie de Pully:** la Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour M. Fabrizio Fabiano, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Naturalisations - Séance d'audition du 30.1.2007:** la Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour M. Yves Theuninck, Mme et M. Chandrakanesan Kandasamy, Mme et M. Fernando Rivera, Mme et M. Christophe Vielliard, Mme Satu Toussaint et Mme et M. Domingos Jorge Da Fonseca Ferreira, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de l'autorisation fédérale.

**Naturalisations facilitées de candidats nés en Suisse - Décision d'octroi de la bourgeoisie de Pully:** la Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour Mme Eliane Baglione et M. Danny Da Fonseca à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

**Visite préfectorale de notre Commune du vendredi 2.2.2007:** la Municipalité a pris acte du déroulement de la visite citée en titre proposée, le 17.1.2007, par M. le Préfet J. Nicod:

- 09h30 Examen des documents, registres, procès-verbaux et autres
- 10h30 Entretien en tête à tête avec M. le Président du Conseil communal.
- 11h00 Entretien en tête à tête avec M. le Syndic.
- 11h30 Entretien avec les membres de la Municipalité.

**Guide P+R:** la Municipalité a décidé de répondre favorablement au courriel du 15.1.2007 de Lausanne Région en mettant le guide P+R (parkings-relais) à disposition des usagers aux divers guichets de l'administration communale.

**Assainissement du bruit ferroviaire Commune de Pully, Canton de Vaud:** la Municipalité a pris acte de la décision de radiation du 30.1.2007 de l'Office fédéral des transports (OFT), notifiée comme suit:

1. suite au retrait du projet par les CFF, la procédure engagée le 31.8.2005, ainsi que les oppositions formulées, sont devenues sans objet. Par conséquent, la procédure est rayée du rôle;
2. sous réserve d'éventuels recours contre cette décision, le nouveau projet d'assainissement du bruit ferroviaire concernant la Commune de Pully, optimisé du point de vue paysager et architectural, sera soumis pour approbation à l'OFT, au plus tard jusqu'à fin avril 2007. La mise à l'enquête publique du nouveau projet est actuellement envisagée pour le mois de mai 2007 par les CFF.

**Population:** la Municipalité a pris acte que, selon la statistique officielle du SCRIS, le nombre d'habitants de la région se décompose comme suit:

	<b>Total</b>	<b>Suisses</b>	<b>Etrangers</b>
Pully	16'538	12'304	4'234
Paudex	1'356	959	397
Belmont	3'098	2'438	660
Savigny	3'297	2'713	574

**Renouvellement du Conseil de Fondation Pré Pariset:** conformément à l'article 10 des statuts, la Municipalité a décidé de nommer les personnes suivantes pour un nouveau mandat:

- Mme Christiane Bory
- Mme Edna Chevalley
- Mme Maria-Chrystina Cuendet
- Mme Odile Gardaz
- Mme Marianne Hefhaf
- Mme Corinne Martin
- M. Gil Reichen
- M. Jean-François Thonney
- M. Jean-Pierre Wicht;

de nommer les personnes suivantes en remplacement de MM. Jacky Schupbach et Henri Moreillon

- M. Pierre Chiaradia
- Mme Madeleine Baumann.

**Création d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h Boverattes-Clair-Matin-Caudoz-Leisis-Reine Berthe-Stand-Vallon-Viaduc-Volson:** la Municipalité a décidé:

- de créer une nouvelle zone 30, soit:  
Boverattes / Clair-Matin / Caudoz / Leisis / Reine Berthe / Stand / Vallon / Viaduc / Volson;
- de charger la Direction de l'urbanisme et de l'environnement de l'acquisition des «*totems*» pour un montant de CHF 15'000.00 TTC, à prélever sur le compte 420.3145 «*Aménagements et mobilier urbain*» ;
- de charger la Direction de la sécurité publique des publications et aménagements d'usage.

**Financement des activités de la Communauté Israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV):** la Municipalité a pris acte du courrier du 31.1.2007 de la Municipalité de Lausanne au sujet de la nouvelle loi sur les églises et les communautés religieuses, qui place sur un même pied les religions protestante et catholique, en leur accordant un statut de droit public. Elle reconnaît ensuite la Communauté Israélite de Lausanne et du Canton de Vaud comme institution d'intérêt public.

Si cette reconnaissance atteste de la démarche d'une communauté, elle ne crée pas pour autant de nouvelles obligations pour les communes. Celles-ci pourront donc, mais ne le devront pas, mettre à disposition le lieu de culte et prendre en charge son entretien et son fonctionnement.

Dans cette perspective, la Ville de Lausanne a été approchée par les représentants de la communauté israélite pour évoquer une intervention des pouvoirs publics. Ils ont fourni des statistiques qui laissent apparaître que 1'186 habitants du Canton de Vaud, domiciliés dans 57 communes, se déclarent israélites pratiquants.

Par mesure de simplification, il a paru opportun à la Ville de Lausanne de prendre en compte les communes dont 10 habitants au moins sont membres de la CILV, façon de faire considérée comme raisonnable puisqu'elle prend en compte 89,9% des fidèles et qu'elle évite de retenir des participations inférieures à 0,84%.

Selon les données actuellement en notre possession, la Ville de Pully compte 189 adultes membres de la CILV.

Prochainement, M. O. Tosato, conseiller municipal, en charge notamment des relations avec les communautés religieuses, reprendra contact avec nous pour proposer une réunion à laquelle un représentant de notre Municipalité sera délégué, plus particulièrement concerné par cette question, en l'occurrence M. M. Lambert.

**Demande de soutien à la production du film documentaire "*Le Mékong en blouse blanche*":** la Municipalité a décidé d'attribuer un montant de Fr. 5'000.- à la production du film mentionné sous rubrique, long métrage documentaire réalisé par Catherine Azad et Frédéric Gonseth et coproduit par la Télévision Suisse Romande.

Le personnage principal du film est le Dr François Pellet qui, depuis six ans, passe chaque année deux semaines dans la ville du Can Tho, dans le delta du Mékong, au Sud du Vietnam. Au cours de ces voyages, accompagné par une antenne médicale suisse, il procède à la formation continue de l'équipe soignante d'un hôpital et effectue la visite et le traitement des malades.

**Plan partiel d'affectation PPA "Samson Reymondin":** la Municipalité a pris acte de l'approbation du règlement du PPA cité en titre le 29.1.2007 par le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE). Entrée en vigueur: 9.2.2007.

**Journées européennes du patrimoine 2007 (JEP):** la Municipalité a pris acte du courriel du 16.2.2007 de M. Dominique Rouge Magnin, architecte au Service Immeubles, Patrimoines et Logistiques (SIPAL) du Département des infrastructures (DINF), informant que les prochaines journées européennes du Patrimoine auront lieu les samedi et dimanche 8 et 9.9.2007 sur le thème du bois.

Le programme vaudois est actuellement en cours d'élaboration et les communes concernées par les visites seront informées et associées à la manifestation, selon un programme définitif à recevoir.

**Rencontre avec le Conseil d'Etat - Information de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) du 13.2.2007:** la Municipalité a pris acte que, le 7.2.2007, les membres de l'UCV ont été reçus à la Maison de l'Elysée, à Lausanne, par le Conseil d'Etat in corpore. Le but de cette réunion était de renouer le contact et de conduire des discussions exploratoires sur des dossiers importants, tels que l'évolution et la répartition de la facture sociale, la péréquation intercommunale et les effets sur les communes des conséquences, pour l'Etat, de la RPT (péréquation fédérale).

Les discussions se sont déroulées dans un climat serein et ont mis en lumière un certain nombre d'éléments.

Il a été admis la création d'un groupe de travail paritaire, chargé d'étudier attentivement la situation et de proposer des adaptations, cas échéant, pour 2009. Il aura également pour mission d'élaborer des propositions quant aux répercussions de la RPT sur les communes et quant à une nouvelle répartition de la facture sociale sur ces dernières.

La première réunion de ce groupe de travail paritaire (4 représentants de l'UCV et autant de l'Etat) aura lieu au début du mois d'avril. Un courrier de l'Etat sera prochainement adressé aux communes, requérant de leur part un certain nombre de données chiffrées. En outre, le Conseil d'Etat a demandé à l'UCV de répondre à quelques questions relatives à la péréquation, afin d'évaluer dans quel sens devront être orientées les discussions du futur GT.

**Nomination d'un nouveau directeur au sein de l'Ecole de Musique de Pully (EMP) - M. Alain Chavallaz - Taux: 20%:** la Municipalité a pris acte de cette décision qui est de la compétence du Comité de l'Association de l'EMP.

**Ascenseur passerelle Verdaine - Adjudication des travaux de réparation:** la Municipalité a décidé de réaliser les travaux de réparation et de modernisation de l'ascenseur de la passerelle Verdaine pour un montant de Fr. 30'967.30 TTC. Un montant de Fr. 31'100.- est prévu au budget à cet effet.

**Projet de tarification - Attribution du mandat "pricing":** la Municipalité a décidé:

- d'attribuer un mandat de «*pricing du timbre d'acheminement*» pour un montant plafond de Fr. 80'000.- HT.
- d'utiliser le compte d'investissement 823.5890.01 (projet tarification SI 2006 – préavis N° 20-2005) pour financer ce mandat (env. Fr. 160'000.- disponible);

**Répartition des requérants d'asile sur le territoire cantonal:** la Municipalité a pris acte de l'envoi du 23.2.2007 de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) d'un document présentant un point de situation au 1.1.2007 pour l'ensemble des communes vaudoises de plus de 2'000 habitants, dont la nôtre, qui abritent peu ou pas de requérants proportionnellement à la population.

Dans le but d'obtenir à terme une meilleure répartition des requérants d'asile sur le territoire cantonal, la FAREAS souhaite entamer des collaborations avec les communes concernées et va prochainement prendre contact avec ces dernières pour fixer une première rencontre et, dans un premier temps, avec celles où le ratio de requérants par rapport à la population est inférieure à 0,3%, ce qui est le cas pour la Ville de Pully (0.27%).

Dans l'intervalle, il nous est demandé de mener d'ores et déjà une réflexion sur des possibilités concrètes de collaboration, telles que:

- o appui à la recherche ou mise à disposition de logements individuels;
- o appui à la recherche ou mise à disposition de structures collectives;
- o étude et réalisation de projets de construction, par exemple modulaires.

**Participation du Canton à des charges communales de culture en 2007:** selon lettre du 27.2.2007 du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), le Service des affaires culturelles souhaite poursuivre son effort de soutien à certaines communes manifestant leur volonté d'animer culturellement leur région.

Dès lors, comme l'an dernier, c'est une subvention de Fr. 100'000.- qui est octroyée au Service des affaires culturelles pullliéran.

**47ème anniversaire de la mort du Général Henri Guisan - Mercredi 4.4.2007 à 16h30, au cimetière de Chamblandes:** la Municipalité se rendra in corpore à l'anniversaire cité en titre, au cours de laquelle une couronne sera déposée sur la tombe du Général Guisan.

**Réaménagement de deux emprunts de Fr. 5'000'000.- contractés auprès de DEXIA:** la Municipalité a décidé, en vue de réaliser une économie de charges d'intérêts, de réaménager les emprunts suivants:

- o Fr. 5'000'000.- échéance 6.9.2010 taux 3,25%
- o Fr. 5'000'000.- échéance 31.10.2011 taux 3,82%

et de les réunir pour n'obtenir qu'un seul emprunt de Fr. 10'000'000.- - échéance 2017 au taux TipTop CHF Libor de 3,19% ce qui représente une économie de Fr. 34'500.- par année.

**Piscines - Modification des prescriptions municipales afin de pouvoir amender les resquilleurs:** la Municipalité a décidé:

- d'accepter l'instauration de surtaxes pour les personnes contrôlées sans titre d'entrée valable à l'intérieur des établissements de Pully-Plage et de la piscine couverte et de modifier les prescriptions municipales relatives aux établissements de Pully-Plage et de la piscine couverte, par l'ajout d'un article intitulé « *Resquille* » (art. 14 pour Pully-Plage et art. 12 pour la piscine couverte).

LA MUNICIPALITE